



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation de la préfecture de police  
pour la sécurité et la sûreté  
des plates-formes aéroportuaires de Paris**

**La préfète déléguée**

Ref : 20210315 - 26

Le mercredi 17 mars 2021

## **Note**

### **à la communauté aéroportuaire**

**Objet : Lutte contre les dérives sectaires**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, Marlène Schiappa a fait de la lutte contre les dérives sectaires un axe stratégique de son portefeuille, au même titre que le séparatisme. Elle a demandé à la fin d'août aux acteurs de la lutte contre le phénomène un rapport sur l'actualité de la menace sectaire. Remis en février, ce document fait le constat d'une modification des mécanismes et du fonctionnement de l'emprise sectaire, à la faveur notamment de la pandémie mondiale de Covid-19.

À l'aune des signalements recueillis et des enquêtes judiciaires diligentées, le phénomène des dérives sectaires demeure prégnant et se renforce même au travers de formes renouvelées – de nouvelles radicalités préjudiciables aux personnes qui en sont la cible. On dénombre aujourd'hui +/- 500 groupes de dérives sectaires en France, encadrant près de 140 000 personnes dont 900 000 enfants et adolescents.

La dérive sectaire peut se définir comme une entreprise d'altération de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois et règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.

Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.

Aujourd'hui, l'enjeu stratégique des phénomènes sectaires se renforce au travers des formes renouvelées ; de nouvelles radicalités préjudiciables à l'individu apparaissent, jouant sur les peurs et sur les opportunités offertes par internet et les réseaux sociaux<sup>1</sup>, ainsi que par les théories complotistes qui s'y développent.

Sur les 2 800 saisines enregistrées par la MIVILUDES en 2019, 40% des saisines sont liées au domaine de la santé et du bien-être, et du développement personnel, avec pour corollaire des offres trompeuses sur le marché de la formation professionnelle auprès des entreprises.

Ce sont avant tout les personnes en lien avec des personnes sous l'emprise des structures sectaires ou en voie de l'être qui peuvent s'inquiéter et transmettre leurs interrogations : famille, voisins, amis, enseignants ou collègues, professionnels de la santé, personnels animant une action sociale, culturelle, sportive ou de loisir, etc.

En complément des différents dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la radicalisation et les séparatismes et du site gouvernemental

<https://www.derives-sectes.gouv.fr/>

vous trouverez en pièce-jointe, des faisceaux de critères permettant de caractériser une dérive sectaire.

Les services de police spécialisés sont à votre disposition pour recueillir tous les éléments utiles que vous pourriez transmettre notamment :

- les offres de formation professionnelles dont vous auriez connaissance qui peuvent être assimilées ou avoir trait à des pratiques sectaires ;
- le signalement de personnes qui pourraient être impliquées dans un phénomène sectaire.

Ces informations peuvent être transmises à l'adresse suivante : [contact-sadr@interieur.gouv.fr](mailto:contact-sadr@interieur.gouv.fr)

Je vous remercie de votre implication.



**FAISCEAUX DE CRITÈRES**  
**PERMETTANT DE CARACTÉRISER UNE DÉRIVE SECTAIRE**  
*liste non exhaustive*

- la **déstabilisation et la sujétion mentales conduisant à des actions / abstentions gravement préjudiciables aux individus et plus généralement à la perte d'esprit critique et de libre arbitre ;**
- la rupture avec l'environnement d'origine ;
- le changement radical de comportement ;
- le refus de l'autre et le dénigrement du monde extérieur ; l'absence totale d'accès aux médias ou moyens de communication ,  
les conditions de vie déstabilisantes ;  
les méthodes de recrutement trompeuses ;  
l'embrigadement des enfants ;  
l'existence d'un groupe organisé sur un mode autoritaire, opaque et cloisonné, avec présence d'un dirigeant de type leader charismatique ou praticien référent exclusif ; l'impossibilité pour un membre de quitter ledit groupe ;  
les atteintes à l'intégrité physique des personnes en état de faiblesse et d'ignorance, et plus généralement la commission d'actes criminels ou délictueux sur des individus, majeurs ou mineurs ;
- le discours anti-social et les troubles à l'ordre public ; la menace d'atteinte à l'ordre public ;
- l'importance des démêlés judiciaires ;
- le caractère exorbitant des exigences financières ; le détournement des circuits économiques traditionnels (travail illégal, formation professionnelle déviante...) et / ou l'opacité de la gestion financière ;  
les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics ;  
l'offre de soins et de médicaments douteux et exclusive du recours à des pratiques conventionnelles ; le changement inquiétant des habitudes alimentaires ;  
la violation des principes fondateurs de la République ;
- le non-respect manifeste de conventions internationales ratifiées.

**L'existence avérée de plusieurs de ces critères, qui n'ont pas la même valeur probatoire, peut caractériser une dérive sectaire.**